



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 036 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2020, le Québec est plongé dans une pandémie due à la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE des consignes sanitaires ont été mises en place par le gouvernement et la santé publique du Québec comme la distanciation physique, le lavage des mains, le port du couvre-visage dans les lieux publics fermés et transports en commun et l'interdiction des rassemblements de plus de 250 personnes avec respect des consignes sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des Québécois respectent ces consignes sanitaires depuis mars 2020 pour limiter la propagation du virus;

CONSIDÉRANT QUE des groupes organisent des rassemblements d'environ 1 000 à 2 000 personnes pour contester les consignes sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE ces groupes ne respectent aucune de ces consignes pendant les rassemblements et deviennent, par le fait même, des vecteurs de la Covid-19 pour ceux qui respectent toutes les consignes depuis mars 2020;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- D'exiger que chacun des organisateurs possède une liste détaillée de tous les participants, comme dans certains restaurants et bars, en cas d'enquête de la santé publique pour une éclosion et pour émission des contraventions si nécessaire;
- D'accepter que des manifestations puissent avoir lieu tout en respectant les consignes sanitaires, sans quoi des contraventions seront émises à tous les organisateurs ainsi qu'aux contrevenants;
- D'exiger que tous les participants se rendent dans une clinique de dépistage la semaine suivant la manifestation, pour y subir un test de la Covid-19, étant donné que les asymptomatiques sont également contagieux.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Mathieu Lemay, député de Masson

2020-12-08

Date de signature de l'extrait